



## HONORAIRES DE VENTE À COMPTER DU 01.08.2017

(Taux de TVA 20%)

### LOCAUX À USAGE D'HABITATION, TERRAINS

Les prix sont affichés nets de frais notariés, d'enregistrements et de publicité foncière.

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

**Minimum Forfaitaire : 6 000 € T.T.C (soit 5 000 € H.T)**

Le tableau ci-dessous fonctionne par tranche de prix net vendeur.

| TYPE DE MANDAT          | MONTANT TOTAL DE LA TRANSACTION NET VENDEUR |                       |                |
|-------------------------|---|-----------------------|----------------|
|                         | 0 € - 150 000 €                             | 150 001 € - 300 000 € | + de 300 001 € |
| Mandat Non Exclusif     | 7 % T.T.C                                   | 6 % T.T.C             | 5 % T.T.C      |
| Mandat Expert Exclusif  | 6 % T.T.C                                   | 5 % T.T.C             | 4 % T.T.C      |
| Mandat Expert Equitable | 3 % * T.T.C                                 | 2.5 % * T.T.C         | 2 % * T.T.C    |

\*Honoraires Charge Acqureur

### VIAGER, VENTE À TERME, VENTE RÉMÉRÉ → SUR DEVIS

**PARKINGS ET GARAGES : forfait 2.000 € T.T.C**

### MURS ET FONDS DE COMMERCE – DROIT AU BAIL – LOCAUX PROFESSIONNELS :

**Minimum Forfaitaire : 6 000 € T.T.C (soit 5 000 € H.T)**

Le tableau ci-dessous fonctionne par tranche de prix net vendeur.

| TYPE DE MANDAT         | MONTANT TOTAL DE LA TRANSACTION NET VENDEUR |                       |                |
|------------------------|---|-----------------------|----------------|
|                        | 0 € - 150 000 €                             | 150 001 € - 300 000 € | + de 300 001 € |
| Mandat Non Exclusif    | 10 % T.T.C                                  | 9 % T.T.C             | 8 % T.T.C      |
| Mandat Expert Exclusif | 9 % T.T.C                                   | 8 % T.T.C             | 7 % T.T.C      |

### MANDAT DE RECHERCHE DE LOCAUX À USAGE D'HABITATION, TERRAINS :

**5% TTC du prix de la transaction net vendeur.**



## **HONORAIRES DE LOCATION À COMPTER DU 01.08.2017**

(Taux de TVA 20%)

### **Locaux d'habitations, mixtes, nus, meublés soumis à la loi n°86-462 du 06/07/1989 :**

#### **À la charge du bailleur**

- Honoraire d'établissement de constitution du dossier locataire, de la rédaction du bail, de recherche de locataire et de la visite : 10€ TTC/m<sup>2</sup> de la surface habitable
- Honoraire d'établissement d'état des lieux: 3€ TTC/m<sup>2</sup> de la surface habitable
- Stationnement : 100€ TTC forfaitaire

(Le montant TTC imputé au locataire ne peut être supérieur à celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire). Honoraires plafonnés à un mois de loyer hors charges à la charge du Bailleur.

#### **À la charge du locataire**

- Honoraire d'établissement de constitution du dossier locataire, de la rédaction du bail, de recherche de locataire et de la visite : 10€ TTC/m<sup>2</sup> de la surface habitable
- Honoraire d'établissement d'état des lieux: 3€ TTC/m<sup>2</sup> de la surface habitable
- Stationnement : 100€ TTC forfaitaire

(Le montant TTC imputé au locataire ne peut être supérieur à celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire) Honoraires plafonnés à un mois de loyer hors charges à la charge du Locataire.

### **Locaux commerciaux et professionnels :**

#### **À la charge du preneur à bail**

- Négociation, rédaction de bail, état des lieux, choix du locataire : 15% HT du loyer HT annuel.

#### **À la charge du bailleur**

- Négociation, rédaction de bail, état des lieux, choix du locataire : 15% HT du loyer HT annuel.

## **HONORAIRES D'EXPERTISE IMMOBILIERE À COMPTER DU 01.08.2017**

(Taux de TVA 20%)

- APPARTEMENT : STUDIO : 400€ T.T.C + 100€ T.T.C PAR PIECES SUPPLEMENTAIRES
- VILLA – MAISON DE VILLE : 3 PIECES 600 € T.T.C + 100€ T.T.C PAR PIECES SUPPLEMENTAIRES
- BIENS ATYPIQUES : SUR DEVIS

Une expertise immobilière est un avis technique et/ou économique, rédigé par un Expert reconnu, dans un rapport formel et officiel, qui engage sa responsabilité civile professionnelle.